



**Conférence intergouvernementale sur un instrument international
juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies
sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la
biodiversité marine des zones ne relevant
pas de la juridiction nationale**

Deuxième session

Allocution de M. Miguel de Serpa Soares

Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et

Conseiller juridique de l'ONU,

Secrétaire général de la Conférence

25 mars 2019

(Salle de conférence 4)

Madame la Présidente de la Conférence,

Excellences,

Mesdames les représentantes, Messieurs les représentants,

Je vous souhaite de tout cœur la bienvenue à la deuxième session de la Conférence intergouvernementale sur un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (la Conférence), convoquée conformément aux résolutions [72/249](#) et [73/124](#) de l'Assemblée générale.

La première session de la Conférence a permis de jeter des bases solides pour la suite des travaux. Sous la direction avisée de Madame la Présidente, Rena Lee, qui avait notamment établi un document pour faciliter les débats, les différentes



questions retenues en 2011 ont fait l'objet de discussions approfondies, qui ont permis de dégager les principales options envisageables. Le document de la Présidente qui orientera les négociations de la présente session témoigne de l'étendue, de la complexité et de la qualité des débats qui ont eu lieu jusqu'à présent.

Je mesure l'importance de la tâche qui vous attend ces deux prochaines semaines. Aussi je m'efforcerai d'être bref et je n'évoquerai que certains faits nouveaux qui intéressent les travaux de la Conférence.

Je sais que de nombreux ateliers régionaux et techniques ont été organisés pour mieux faire connaître plusieurs questions dont la Conférence est saisie et faire progresser la réflexion, et je m'en félicite. Il ne fait aucun doute que ces ateliers contribuent à faire avancer les travaux de la Conférence de manière déterminante.

D'autres manifestations ont fait fond sur la dynamique créée en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de l'océan. Ainsi, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui a tenu sa quatorzième réunion en novembre 2018, a approuvé la description de 321 aires marines d'importance écologique ou biologique, dont certaines se trouvent, en tout ou en partie, dans des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Cette année, pour la première fois, la Journée mondiale de la vie sauvage a mis à l'honneur les espèces marines.

Les efforts se sont également poursuivis pour améliorer les connaissances scientifiques sur nos océans. Par exemple, le rapport de 2019 sur l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, établi par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), porte non seulement sur les écosystèmes terrestres, mais aussi sur les écosystèmes des hautes mers. On y trouvera un nouvel état des lieux mondial de la nature et des écosystèmes, et de ce qu'ils apportent aux êtres humains. Le rapport sera examiné pour approbation à la septième session de la Plénière de la



Plateforme, qui se tiendra du 29 avril au 4 mai 2019. Il a été établi par 150 experts principaux originaires de 50 pays, auxquels 250 autres experts ont prêté main forte.

Autre document important à paraître cette année, le Rapport spécial que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) doit consacrer aux océans et à la cryosphère face aux changements climatiques. Le Groupe d'experts devrait examiner ce rapport en septembre 2019, pour lequel une centaine de scientifiques venus de plus de 80 pays analysent actuellement les données les plus récentes concernant les sciences physiques et les effets des changements climatiques sur les écosystèmes des océans, des littoraux et des zones polaires et montagneuses, et sur les groupes humains qui en dépendent.

Ces rapports devraient également éclairer les préparatifs de la deuxième Évaluation mondiale des océans, principale réalisation attendue du deuxième cycle du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques. Cette évaluation, que l'Assemblée générale doit examiner en 2020, se fonde sur l'analyse de l'évolution du milieu marin mondial par rapport aux données de référence établies dans le cadre de la première Évaluation mondiale et vise à dresser un bilan de l'état du milieu marin, notamment de ses aspects socioéconomiques. Plusieurs chapitres se rapporteront à la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Des équipes de rédaction sont en cours de constitution. Toutefois, sur une série de sujets, les compétences de nombreux autres spécialistes sont nécessaires. Les États sont donc encouragés à nommer d'autres personnes appelées à figurer sur la liste d'experts, notamment par l'intermédiaire de leurs points focaux nationaux. Les organisations intergouvernementales compétentes sont également invitées à recommander des experts au Bureau du Groupe de travail spécial plénier.

Les activités qui seront menées dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable contribueront



aussi, sans nul doute, à enrichir notre connaissance des océans, notamment de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. À cet égard, notons que pour la vingtième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, le thème retenu est justement « Les sciences océaniques et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable ». Cette réunion se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 10 au 14 juin 2019.

On ne saurait trop souligner l'importance que revêtent les progrès des sciences océaniques. Par exemple, et cela intéressera les travaux de la Conférence, le mois dernier, une équipe de chercheurs a annoncé qu'ils étaient parvenus à séquencer l'ensemble du génome du grand requin blanc. Dans le cadre de leur projet, ils ont relevé certaines mutations génétiques qui semblent avoir permis à cette espèce de se perpétuer environ 500 millions d'années de plus que presque toutes les espèces de vertébrés sur Terre. En particulier, ils ont isolé certains gènes capables d'accélérer la guérison chez les grands requins blancs : certains permettent la coagulation du sang et la régénération des chairs, tandis que d'autres facilitent l'élimination des tumeurs. Ces découvertes pourraient avoir des applications cliniques chez les humains, notamment dans la cicatrisation des blessures, la lutte contre le cancer et les maladies liées à l'âge.

Mesdames les représentantes, Messieurs les représentants,

Alors que s'ouvre cette deuxième session de fond, je ne doute pas que notre souci commun, à savoir la santé et la productivité des océans que nous lèguerons aux générations futures, guidera les délégations dans leurs négociations.

La tâche qui vous incombe ces deux prochaines semaines ne sera peut-être pas aisée, mais je tiens à encourager les délégations à cultiver l'esprit d'ouverture et de coopération et l'attitude positive que j'ai constatés lors de la première session.



Madame la Présidente, Mesdames les représentantes, Messieurs les représentants,

Je vous souhaite plein succès dans vos débats ces prochains jours et peux vous assurer que le Bureau des affaires juridiques et, en particulier, la Division des affaires maritimes et du droit de la mer continueront à vous apporter un appui sans réserve alors que vous accomplissez votre important mandat.

Je vous remercie.